

Juillet 2010 - N° 13

Les bâtiments d'élevage caprin en 2008

Premier cheptel caprin français, le Poitou-Charentes compte en 2008

412 000 têtes dont 267 000 chèvres dans 1 300 exploitations.

Loin devant les régions Rhône-Alpes et Centre, les effectifs caprins picto-charentais pèsent un peu plus du tiers du troupeau national et cela depuis le début des années 1980.

Cependant, depuis cette période, 4 exploitations caprines sur 5 ont disparu.

L'effectif moyen des chèvreries est passé en revanche de 39 chèvres en 1988 à 190 chèvres en 2007.

En conséquence les bâtiments se sont agrandis.

Moins de bâtiments depuis 2001 mais plus grands pour les plus récents

Depuis 2001, date de la précédente enquête sur les bâtiments d'élevage caprin, le nombre de bâtiments a diminué de 30 %. Durant la même période, la capacité totale d'accueil des exploitations picto-charentaises a légèrement progressé, passant de 579 200 places à 587 500 en 2008. Le nombre moyen de places de caprins par exploitation s'est accru.

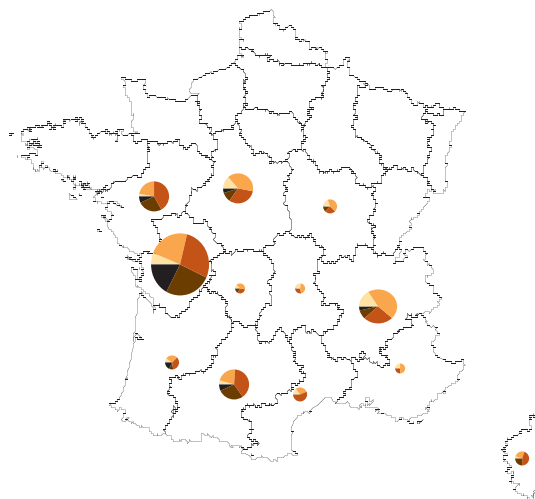
Les exploitations de plus de 500 places représentent aujourd'hui 31 % de l'ensemble, elles détiennent 60 % des effectifs, 65 % des capacités et 28 % des bâtiments. En 2001, ces mêmes exploitations regroupaient 41 % des places dans 19 % des bâtiments.

Deux-tiers des capacités dans les exploitations de 500 places et plus

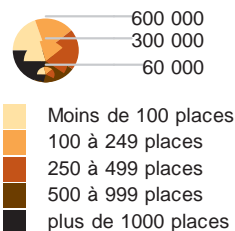


	Moins de 100 places de caprins	De 100 à 249 places	De 250 à 499 places	De 500 à 999 places	Plus de 1 000 places
Exploitations	9 %	25 %	35 %	24 %	7 %
Bâtiments	15 %	22 %	35 %	27 %	1 %
Effectifs	2 %	11 %	27 %	38 %	22 %
Capacité	1 %	9 %	25 %	35 %	30 %
SAU moyenne (ha)	51	68	93	109	111

Capacité des bâtiments par région en 2008



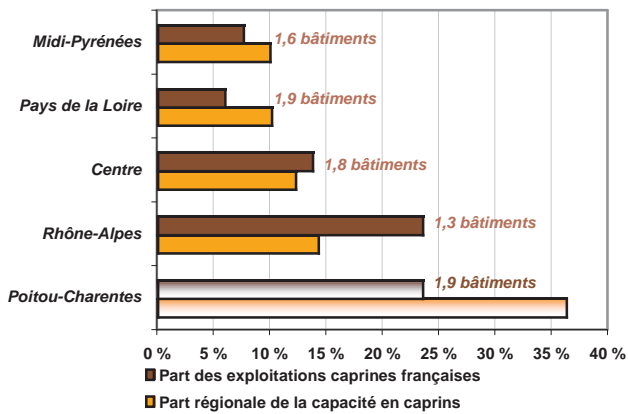
Capacité des bâtiments



Source : Agreste - Enquête Caprine au 1^{er} novembre 2008

Source : IGN - BD carto - Agreste - Enquête Caprine au 1^{er} novembre 2008

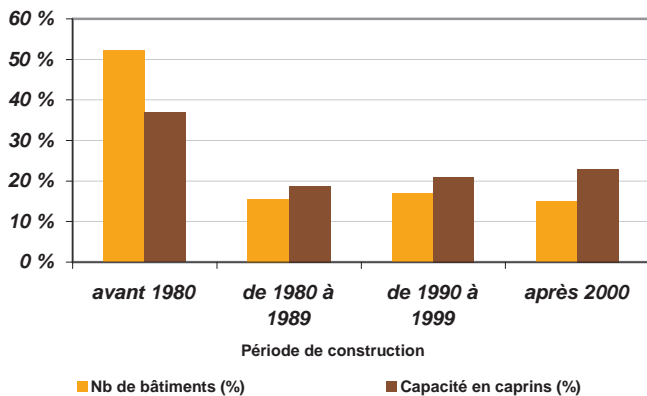
1,9 bâtiments par exploitation



Source : Agreste - Enquête Caprine au 1^{er} novembre 2008

Le nombre de bâtiments par exploitation est quasi stable. De 1,7 bâtiments en moyenne en 2001, une exploitation caprine dispose aujourd'hui d'un site de production et de 2 bâtiments d'élevage, sachant que 9 exploitations sur 10 détiennent moins de 3 bâtiments.

Des bâtiments anciens ...

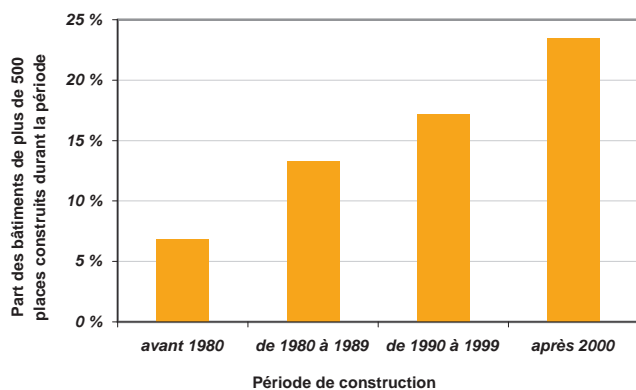


Source : Agreste - Enquête Caprine au 1^{er} novembre 2008

En Poitou-Charentes comme en moyenne française, un bâtiment caprin sur deux a été construit avant 1980. Ils représentent dans la région, 37 % de la capacité totale.

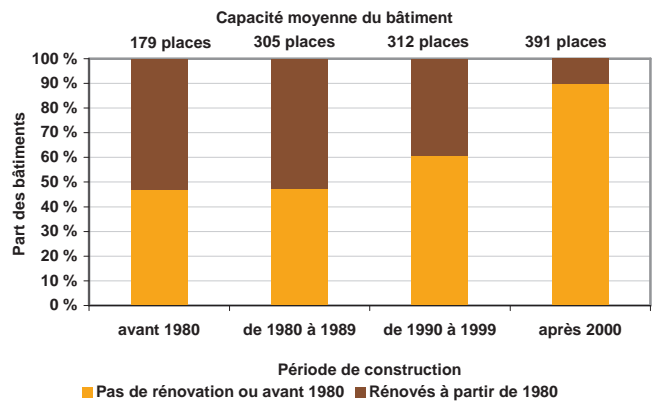
Les bâtiments les plus récents ont des capacités d'accueil plus élevées que ceux construits dans les années 1980 ou 1990. Ainsi, la part des bâtiments construits avant 1980 pouvant accueillir plus de 500 caprins n'est que de 7 %, contre 21 % pour ceux construits après 2005.

... mais plus grands pour ceux construits récemment ...



Source : Agreste - Enquête Caprine au 1^{er} novembre 2008

... et peu aménagés après leur construction



Source : Agreste - Enquête Caprine au 1^{er} novembre 2008

Plus d'un bâtiment sur deux n'a jamais été aménagé depuis sa construction. Parmi ceux construits avant 1980 47 % n'ont subi aucun aménagement. Les bâtiments les plus récents étant les plus grands, ceux qui ont été rénovés appartiennent essentiellement à des exploitations de moindre capacité d'accueil. Ainsi, 85 % des bâtiments rénovés sont utilisés par des exploitations ayant une capacité de moins de 500 places.

Des bâtiments construits en dur

Une exploitation caprine sur deux n'élève que des chèvres. Dans le cas où un autre atelier d'élevage est également présent, des bovins dans 89 % des cas, 9 bâtiments sur 10 sont dédiés à l'hébergement exclusif des chèvres. Seuls 2 sur 10 ont d'autres fonctions, comme le stockage des fourrages ou des matériels.



Comme en 2001 la quasi-totalité des bâtiments d'élevage caprin est construite en dur. Les autres types de constructions sont ensuite par ordre d'importance, les bâtiments de types tunnels plastiques puis les abris de plein air.

Notion de bâtiment

Dans l'enquête, le "bâtiment" est pris au sens large. Il est défini d'une part, comme une construction hébergeant des animaux et d'autre part, comme un ensemble d'animaux élevés, de façon continue, en plein air dans un même groupe, sans abri. Ce type d'élevage de plein air intégral est quasi inexistant en Poitou-Charentes.

Le bâtiment caprin picto-charentais

Ventilation des bâtiments :

8 bâtiments sur 10 en ventilation statique
ventilation dynamique pour les plus grands

Matériaux de charpente :

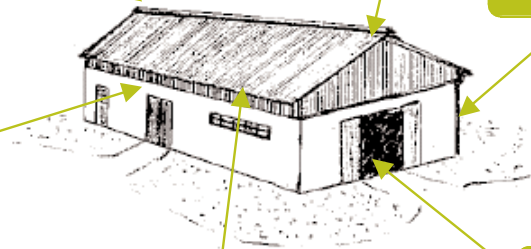
1 bâtiment sur 2 avec une charpente en bois
charpente métallique pour les plus grands

Filet brise-vent :

62 % des bâtiments sans filet brise-vent

Matériaux de bardage :

74 % des bâtiments avec au moins
un élément de maçonnerie associé
ou non à d'autres matériaux (tôles, bois)



Matériaux de couverture :

1 bâtiment sur 2 avec une couverture en fibrociment
les tôles acier toujours utilisées pour 1 bâtiment sur 5
les tuiles de moins en moins utilisées

Origine de l'eau d'abreuvement :

3/4 des bâtiments desservis par le
réseau d'adduction d'eau potable

Source : Agreste - Enquête Caprine au 1^{er} novembre 2008

Du bois pour les charpentes

Le bois est toujours le principal matériau utilisé pour les charpentes. Un bâtiment sur deux, soit 39 % de la capacité d'accueil de la région, l'utilise aujourd'hui contre 56 % des bâtiments et 43 % des places en 2001. Les nouveaux bâtiments sont plus grands et les exploitants optent de plus en plus souvent pour les charpentes métalliques. Ainsi, bien que la part des charpentes métalliques n'a augmenté que de 3 % entre les deux enquêtes, la capacité d'accueil des bâtiments associés a progressé de 8 %.

En couverture, le fibrociment prédomine

Comme ailleurs en France, le fibrociment est le premier matériau utilisé pour la couverture des bâtiments caprins et dans une proportion à peu près identique à 2001 (50 % des bâtiments et 59 % des capacités en 2008 contre 45 % des bâtiments et 58 % des capacités en 2001). Ce matériau déjà utilisé pour les bâtiments construits avant 1980 a connu un réel essor dans les années 1980-1990 au détriment de la tuile qui couvre 30 % des bâtiments construits avant 1980 et qui depuis n'est utilisée que de façon très marginale. Les tôles en acier sont utilisées de façon régulière et dans les mêmes proportions qu'en 2001.

Le bardage, des éléments de maçonnerie seuls ou associés à d'autres matériaux

Les éléments de maçonnerie, parpaings, éléments béton... prédominent, 7 bâtiments sur 10 utilisent ces matériaux. Pour ces constructions, un peu plus de la moitié n'est faite que de murs de maçonnerie, il s'agit pour l'essentiel de bâtiments de petite capacité. L'autre moitié associe un muret de soubassement à d'autres éléments de bardage. Dans ce cas, les autres matériaux associés à la maçonnerie sont pour 17 % des bâtiments, des tôles, pour 12 % du bois et pour 6 % d'autres matériaux.

Ventilation statique des bâtiments

L'aération et la ventilation des bâtiments sont des éléments nécessaires au bien-être et au bon état sanitaire des animaux. Si 62 % des bâtiments ne disposent pas de filet brise-vent, un peu plus des trois quarts sont équipés d'une ventilation statique naturelle. L'air entre par les côtés du bâtiment, se réchauffe au contact de la litière et des animaux puis ressort par des ouvertures au niveau de la toiture. La ventilation dynamique, assurée par des extracteurs ou des ventilateurs électriques, équipe 13 % des bâtiments soit 27 % de la capacité régionale. Il s'agit le plus souvent de bâtiments accueillant 500 caprins et plus.

Eau d'abreuvement : le réseau d'eau potable

Le réseau d'adduction d'eau potable reste la principale origine de l'eau d'abreuvement des animaux puisqu'il dessert trois quarts des bâtiments caprins. C'est tout de même 5 % de bâtiments de moins qu'en 2001. Cette diminution est compensée par le recours plus fréquent aux puits, forages et sources (25 % des bâtiments en 2008 contre 20 % en 2001).

Les équipements de contention : les places de cornadiés

Deux exploitations caprines sur trois disposent de places de cornadiés pour la contention des animaux, ce qui représente 80 % de leur capacité d'accueil en chèvres et boucs. Quelle que soit la capacité d'accueil de l'exploitation, ce matériel de contention est présent mais il l'est d'autant plus que cette capacité est élevée. Ainsi, une exploitation sur deux d'une capacité de moins de 100 places de chèvres a des places de cornadiés, au-delà de 100 places, 7 exploitations sur 10 sont équipées.

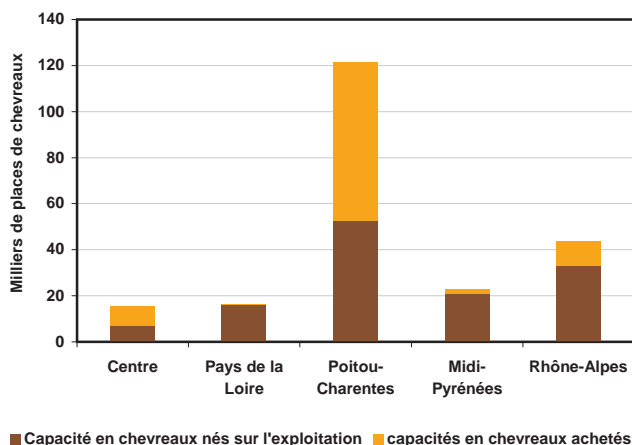
Chevreaux à l'engraissement : une place sur deux en Poitou-Charentes

Un peu plus d'un bâtiment sur dix dispose de places destinées à l'engraissement des chevreaux.

La capacité d'accueil des bâtiments picto-charentais représente quasiment la moitié du potentiel national. Plus d'une place sur deux est destinée à un chevreau acheté. Quelques exploitations se sont d'ailleurs spécialisées dans cette activité et représentent à elles seules presque le quart de la capacité nationale.



Chevreaux destinés à l'engraissement

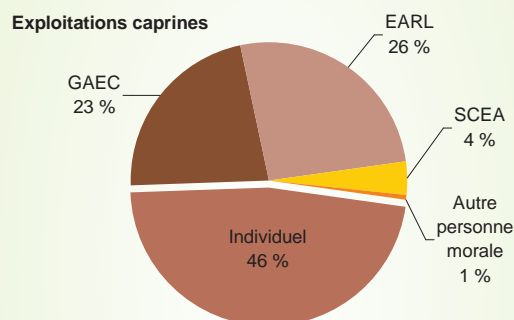


Source : Agreste - Enquête Caprine au 1^{er} novembre 2008

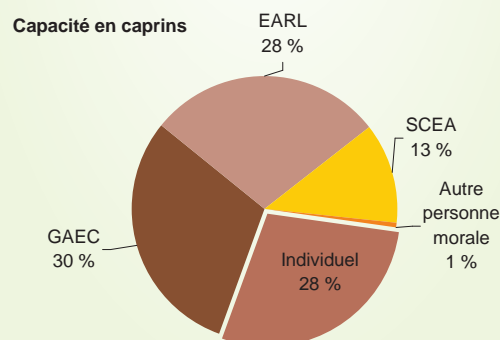
Une exploitation sur deux en société

Une forte moitié des exploitations caprines a un statut de société.

Elles détiennent 73 % des places de caprins de la région. Les capacités moyennes pour ces types d'exploitations sont élevées, plus de 400 places, parfois plus de 1 400 places pour certaines SCEA. Les exploitations individuelles ont, quant à elles, une capacité moyenne plus faible de 290 places.



Les formes sociétaires disposent d'un peu plus de bâtiments. En moyenne 2,1 contre 1,8 pour les exploitations individuelles.



Source : Agreste - Enquête Caprine au 1^{er} novembre 2008

Méthodologie

L'enquête cheptel caprin, complétée d'une partie dédiée aux bâtiments d'élevage, a été réalisée en 2008 par le service de la statistique et de la prospective du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Un échantillon de 456 exploitations a été enquêté en Poitou-Charentes. 419 qui possèdent aux moins 15 chèvres ou un total de 100 caprins minimum ont été sollicitées pour répondre aux questions spécifiques du volet bâtiments.

Les principaux points abordés concernent les effectifs de caprins présents au 1^{er} novembre, les caractéristiques techniques des bâtiments, l'installation de traite, l'utilisation des déjections animales, les pratiques de reproduction et d'alimentation du troupeau et les productions de l'élevage.

La précédente enquête sur les bâtiments d'élevage caprin date de 2001.

Agreste : la statistique agricole

© AGRESTE 2010

Prix : 3,00 €

Préfet de la région Poitou-Charentes
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique
15, rue Arthur Ranc - BP 40537
86020 POITIERS CEDEX
Tél. 05.49.03.11.91
e-mail : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Martin GUTTON

Rédacteur : Emmanuel MARTIN

Composition : SRISE Poitou-Charentes

Impression : SRISE Poitou-Charentes

ISSN : 1282-2205

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>